

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 704 expulsant Halimo du territoire

n° 704

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1995 fixant les conditions d'admission, et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1930 et, les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est, expulsée du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances : Halimo Ismaël, Somalie Habar-Djalo, née en 1927 à Bourao (Somalie britannique), fille de feu Ismaël Hussein et de Fatma Hassan.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON